



# *Le pti Clairavalais*



*2025*



Les conseillers municipaux et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2025.

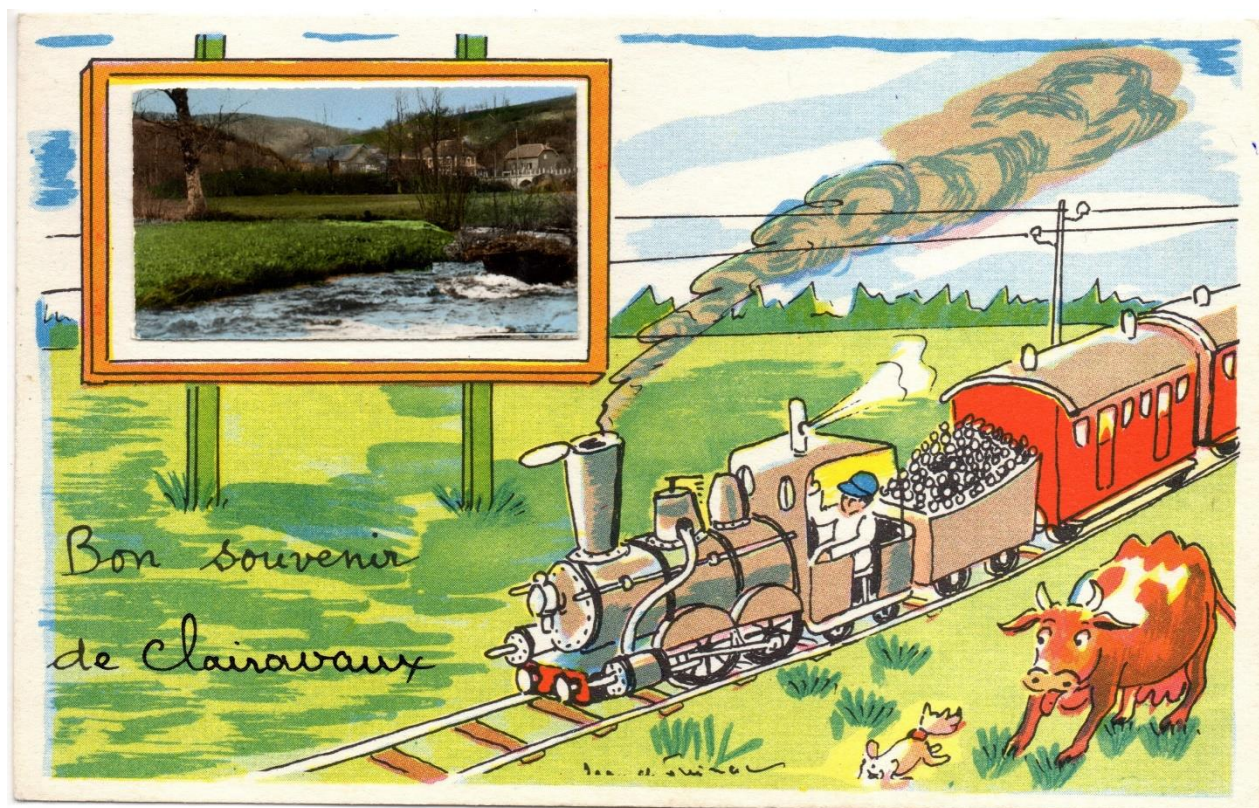
Que celle-ci vous apporte bonheur et santé ainsi qu'à vos proches.

Ce pti clairavalois est l'avant dernier que je prends soin de rédiger. En effet, comme vous le savez, 2026 sera l'année des élections municipales et je ne me représenterai pas.

Mais nous n'en sommes pas encore là, voici donc pour le moment un résumé de l'essentiel de l'activité communale de l'année écoulée.

Bonne lecture à toutes et tous.

Laurence Boyer



Aux sentiers de randonnée déjà existants sur la commune, vient s'ajouter le « sentier du Barbadeix ». Petit circuit d'environ 3 kms partant de la place de l'église, en continuant par la charrière brune, il rejoint la route de Branges et permet d'admirer le paysage en redescendant par le bourg.

Le nettoyage du chemin jusqu'à l'étang du Barbadeix sera effectué par Jean-Luc, notre employé communal, et permettra aux plus courageux d'allonger leur circuit.

Sur le site de la lande du Puy Raynaud, le CEN (Conservatoire d'Espace Naturel) a implanté un panneau d'accueil explicatif.

Vous le trouverez à la barrière côté Raynaud et courant d'année un autre devrait être installé à l'entrée côté terrain d'aviation.



La rambarde de la passerelle du moulin rouge avait été endommagée par la chute d'un arbre.

La remise en état a été confiée à Julien Da Silva ferronnier installé à Felletin pour un montant de 790 €, pris en charge par l'assurance du propriétaire du hêtra.

Cette passerelle est située sur le chemin de randonnée « le sentier des moulins »

Les portes de la mairie ont été repeintes. Ce travail a été réalisé par Sylvain Pigne, peintre installé sur la commune de Gioux.

Coût = 650 €



Différents travaux de broyage/cloisonnement, rangement de branches, traitement répulsif, débroussaillage et plantation ont été effectués pour un montant de 13 663 €. Les honoraires de garderie, de contribution à l'hectare, versés à l'ONF s'élèvent à 5 300 €. Nous avons déposé un dossier dans le cadre du « plan de relance ». Il s'agit d'une aide accordée dans le cadre d'un renouvellement forestier dans le contexte du changement climatique (par exemple mélange d'essences lors de la plantation). Des ventes de bois ont eu lieu pour 39 943 €.

Fin d'année, nous avons pu bénéficier d'un reliquat de crédit sur les aides de l'état nous permettant de valider des devis de réfection de voirie. L'entreprise Fabre a été retenue et réalisera ces travaux en 2025.

L'état restreint de plus en plus les aides aux collectivités. En 2024, notre dossier de rénovation de l'ancienne poste n'avait pas été retenu. Nous l'avons donc représenté cette année.

Plusieurs lots ont été établis : désamiantage, démolition – dalle béton – carrelage, plomberie, chauffage, électricité, peinture, menuiserie.

Les entreprises ADS, Raia, Magrit, Faurie, Viallant-Loge et Gregoire & Breuil ont été retenues.

Estimation financière totale = 171 520 € HT

Nous pouvons prétendre à 80 % d'aides. Les travaux doivent commencer ce printemps et nous espérons une mise en location en 2026.

Autre chantier à l'étude : la toiture de l'église. Suite à l'orage de grêle de Juin 2022, qui l'a fortement endommagée, nous souhaitons en profiter pour résoudre ces problèmes d'infiltration qui perdurent depuis plusieurs années, essentiellement dus à des malfaçons. S'agissant d'une église classée, nous avons obligation de consulter la DRAC et de faire appel à un architecte.



Lors de sa grande tournée annuelle, le père Noël nous a rendu visite le 13 Décembre. Parents et enfants ont partagé un moment de convivialité en ouvrant les cadeaux que le père Noël avait pris soin de mettre dans sa hotte.

Le 21 Décembre, les enfants ont également pu assister à la représentation de « Roro le machino », spectacle de magie offert par l'association des sources de La Creuse.

Merci à Jean-Pierre qui une nouvelle fois, nous avait confectionné une jolie crèche dans l'église.

Le repas des aînés aura lieu au printemps, comme annoncé dans mon précédent bulletin.

Le comice agricole cantonal n'avait pas eu lieu depuis plusieurs années. Un nouveau bureau a permis d'organiser de nouveau cette manifestation le 7 septembre sur la commune de St Martial Le Vieux. Les communes participent financièrement à hauteur de 1 € par habitant.

Nous avons eu l'agréable surprise de recevoir un don de 500 € de la part de Mr et Mme Boisvert, originaires des Gasnes. Ces derniers ont trouvé notre commune bien entretenue et ont souhaité nous récompenser. Depuis plusieurs années Mr et Mme Vandeslycke, qui avaient habité aux Rieux, nous font un don annuel de 40 €, pour la même raison.

Merci à ces donateurs pour leur délicate attention.



Le réseau de la fibre optique est maintenant déployé sur la commune de Clairavaux par le syndicat mixte Dorsal.

Si vous êtes intéressés, vous devez vous rapprocher d'un opérateur. N'hésitez pas à demander plusieurs devis afin de comparer les offres.

Je vous rappelle que le raccordement jusqu'à votre domicile est gratuit.



Cette année notre commune est recensée du 16 Janvier au 15 Février. Muriel Fernandez est recrutée par la mairie et assurera la fonction d'agent recenseur, moyennant une indemnité de 620 € brut. En contrepartie, nous bénéficions d'une dotation forfaitaire de la part de l'État de 359 €.

Le nombre d'habitants à l'issue du recensement est très important pour des petites communes comme Clairavaux. De ce résultat découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus les aides de l'état sont élevées.

L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme.

Le 19 Août 2025 La Courtine accueillera la première étape du Tour du Limousin 2025. Elle sera le terme d'une étape débutée à Panazol. Les coureurs traverseront notre commune. Il faudra quelques volontaires pour être commissaires sur le parcours. Je vous informerai des horaires et du circuit lorsque tout sera finalisé.

*14 Juillet 1944 – 14 Juillet 2024*



Tous les ans les municipalités de Clairavaux et d'Aubusson rendent hommage aux jeunes maquisards aubussonnais fusillés dans la carrière le 14 juillet 1944. Cette année pour les 80 ans une journée commémorative était organisée en partenariat avec Gioux patrimoine. Personnalités, militaires, pompiers, ONAC, familles des victimes et de nombreuses personnes ont assisté à cette émouvante cérémonie. L'après-midi à Gioux avait lieu une conférence animée par Pierre-Alain Caunet, ainsi qu'une pièce de théâtre de l'école du cercle sur l'incendie de la ferme de Ronteix.

### *Un peu d'histoire :*

Vendredi 14 juillet 1944 après midi, un accrochage a lieu devant la carrière de Clairavaux entre une section de maquisards de la 2105<sup>e</sup> compagnie F.T.P.F. et des troupes allemandes du 1000<sup>e</sup> régiment de sécurité. Trois maquisards sont tués dans l'action, six sont capturés dont trois seront fusillés le lendemain 15 juillet à Bourg-Lastic. Une victime civile, Félicie Jagaille du Soulier, succombera à ses blessures à l'hôpital d'Aubusson.

Au soir de ce 14 juillet, les troupes allemandes encerclent la ferme de Ronteix commune de Gioux, lieu de cantonnement de la 2105<sup>e</sup> compagnie F.T.P.F. Les maquisards échappent de justesse à l'encerclement, la ferme est incendiée en début de nuit.

Cette opération est la première de la brigade Jesser en sud Creuse en juillet 1944.

Chaque année nous commémorons le 8 Mai 1945, le 11 Novembre 1918 et le 14 Juillet 1944.

Les 2 premières cérémonies ont lieu au monument aux morts place de la mairie et la troisième au monument aux morts des 3 ponts.

Nous avons un devoir de mémoire auquel chacun d'entre vous est libre de participer.



Haute Vallée  
de la Creuse

Clairavaux, Croze, Felletin

Le syndicat intercommunal de la haute vallée de la Creuse a été formé par arrêté préfectoral du 18 février 1967 par les communes de Felletin, Croze et Clairavaux.

En 2023, l'état nous a informé qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le syndicat ne pourrait plus exister dans les mêmes conditions, celui-ci devait donc chercher des solutions pour perdurer. Mi 2024, l'état est revenu sur sa position en retardant la date limite. Les études étaient cependant lancées. Nous avons possibilité de rejoindre le syndicat de la Rozeille avec qui il existe déjà une interconnexion, mais ce syndicat est déjà très important et il traite l'eau.

Nous avons été sollicités par des communes riveraines à qui l'État imposait d'adhérer à un syndicat. Nous avons donc étudié cette possibilité. Il a fallu réaliser une étude d'impact financière et RH, des conventions de mise à disposition partielle de matériel et de biens, un nouveau règlement, des nouveaux statuts, etc.

Après de multiples réunions, en application du Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L5211-20, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la Haute Vallée de la Creuse compte parmi ses membres les communes suivantes : Gentioux-Pigerolles, Faux-la-Montagne, La Villedieu, Royère-de-Vassivière et Saint Martin Château qui ont manifesté leur volonté d'adhérer audit Syndicat.

Le syndicat continuera d'exercer en régie. Il a été convenu que techniquement chaque commune continuerait de fonctionner comme actuellement, chaque personnel resterait sur son territoire mais l'administratif serait uniformisé. Comme dans tout regroupement de collectivités, il va falloir du temps pour la mise en place.

Pourquoi supprimer ces petites structures qui fonctionnent bien pour faire des grandes qui, on le sait sont plus difficiles à gérer et n'ont jamais fait faire d'économies ! Au contraire...

Les redevances des agences de l'eau permettent de financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Elles sont perçues auprès des usagers de l'eau, contribuant ainsi à la lutte contre la pollution, à la protection de la santé et de la biodiversité, et garantissant la quantité et la qualité de l'eau.

Instaurées par la loi de 1964, elles ont continué à évoluer au fil des années. A partir de 2025, ces redevances feront l'objet d'une révision actée dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

Concrètement ?

- La redevance « prélèvement de la ressource » payée par le SIAEP en fonction des m3 prélevés perdure (actuellement à 0.0330 € / m3) ;

- La redevance « pollution domestique » payée par les abonnés de l'eau en fonction de leur consommation d'eau (actuellement à 0.23 € HT par m3 facturé) disparaît ;

2 nouvelles redevances sont créées : La redevance sur la consommation d'eau potable qui sera payée par les abonnés en fonction des m3 d'eau potable facturés : 0.33 € / m3 voté pour 2025, dans la limite de 1 € / m3

- La redevance pour la performance des réseaux d'eau potable qui sera payée par les abonnés en fonction des m3 d'eau facturés (et reversée par la collectivité à l'Agence de l'Eau) : 0.10 € / m3 voté pour 2025.

Année 2024 : relevé de pluviométrie effectué aux 3 ponts : (Merci à Eric)

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
107	125	106	118	230	155	52	46	164	185	81	134	1503

Pour comparaison, relevé de l'année précédente :

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
112	19	161	104	137	113	53	131	53	217	300	145	1545

Le débit des sources a été très important en 2024. Pour exemple, nous avons atteint une production de 3190 m3/jour au mois de Février. Pendant 5 mois le débit a été supérieur à 3000 m3/j.

## *Le mot de l'ACCA :*

Les chasseurs de L'ACCA de Clairavaux se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année et une très bonne santé. La saison dernière nous avons prélevé 90 grands cervidés, 32 chevreuils et 17 sangliers.

LEFORT Thierry

## *Le mot du comité des fêtes :*

L'ensemble des membres du comité des fêtes se joint à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux pour 2025.

Un atelier de vannerie a eu lieu le 22 juillet encadré par Jean-Marc Michelon.

Nous nous sommes retrouvés le 14 Août pour la fête de la bière où 120 repas ont été servis.

Le Dimanche 1<sup>er</sup> Décembre, nous avons organisé un loto en partenariat avec le Téléthon. Les participants étaient très nombreux et grâce à la vente de jouets, aux dons et à la tombola, nous avons reversé la somme de 1 182 € à cette association pour financer la recherche contre les myopathies.

Notre assemblée générale a eu lieu le 18 janvier, les personnes présentes ont pu partager la galette des rois.

BATTUT Angélique



# 120 ans du Camp militaire de La Courtine



## HISTORIQUE MILITAIRE



Camp de La Courtine



- 1901: création du camp et expropriations.
- 1904: **inauguration du camp.**
- 1917: accueil d'une division russe (mutinerie).
- 1942: occupation du camp par une *Fallschirmschule*.
- 1953: création de la 35<sup>e</sup> compagnie de camp.
- 1955: création du Centre Mobilisateur 78.
- 1959-1964: période Néerlandaise.

- 1970-1982: poursuite des travaux d'aménagement du camp.
- 1984: **35<sup>e</sup> groupement de camp - 20<sup>e</sup> RI.**
- 2000: le drapeau du 20<sup>e</sup> RI rejoint la salle des emblèmes
- 2009: embasement – détachement de La Courtine / 126<sup>e</sup> RI.
- 2017: **autonomisation du camp de La Courtine.**
- 2019: la garde du drapeau du 20<sup>e</sup> RI est confiée au camp.



Inauguré en 1904, La Courtine a vu défiler l'histoire de France et d'ailleurs. Pétain et le général de Gaulle y sont passés.

Le camp a pris racine dans le contexte de la défaite de 1870 contre la Prusse. Il a été pensé avec l'ambition de moderniser notre armée. Dès son ouverture, les prémices de la guerre de 1914-1918 en font une base arrière d'ampleur. Un centre d'instruction pour préparer les hommes au front. Le camp n'en finit pas de s'agrandir, les travaux durent jusqu'en 1913. Quand la guerre éclate un an plus tard, La Courtine devient un camp de détention. Puis d'internement pour des officiers allemands prisonniers.

Le 26 juin 1917, 136 officiers et 10 300 hommes armés du corps expéditionnaire russe atterrissent au sud de la Creuse pour passer l'été 1917 dans le camp. Là où résident déjà des prisonniers de guerre.

Au total, 16 500 Russes séjourneront en Creuse.

Plus récemment, en 2015, 800 hommes du 17<sup>e</sup> Régiment d'infanterie néerlandais sont venus à La Courtine comme un hommage aux (jeunes) anciens. Ces troupes de la 13<sup>e</sup> brigade légère blindée néerlandaise ont pu s'entraîner.

Le site de La Courtine est conçu spécifiquement pour le séjour de grandes unités d'infanterie. Ces unités parfaitement autonomes profitent des nombreux champs de tir.

Des aménagements ont été réalisés pour doubler la superficie du village de combat existant : Saint-Maurice, nommé après le patron de l'infanterie. Un MASTTAC est maintenant opérationnel. 110 maisons offrent des conditions réelles pour travailler le combat en zone urbaine et les grandes manœuvres.

Et dans la campagne environnante, plusieurs sites mêlent toutes les conditions : forêt, lande, passage de gués. Des qualités déjà mises en évidence au début du XX<sup>e</sup> siècle. Le camp offre également une zone de saut pour les unités parachutistes.

MASTTAC = Module d'Acquisition des Savoir-faire Techniques et TACTiques

- \* c'est le seul en France pour le moment.
- \* 1<sup>ere</sup> pierre posée par Mme DARRIEUSSECQ en 2021.
- \* Livré en novembre 2023.
- \* Inauguration par le Général CANITROT, le 12/12/2024.
- \* Permet le combat en zone urbaine pour une compagnie avec des instructeurs sur des passerelles pouvant suivre la progression. L'approche est différente du village de combat (années 1980). Modernisé avec un parcours d'aguerrissement et le village de combat.
  - \* Imitation d'un cœur de ville avec mairie, école, zone industrielle, zones de ruines le tout sur l'équivalent de 2 rues principales.
  - \* Possibilités d'effraction à chaud et à froid selon le code couleur sur les ouvertures.

Le son et l'image vont très prochainement s'ajouter aux aménagements existants pour créer des conditions de stress et s'approcher encore plus des conditions réelles. Un chantier pour accueillir des hélicoptères également être bientôt opérationnel.

Les travaux ont été réalisés par une trentaine d'entreprises : sous-traitance effectuée par des entreprises locales et/ou régionales à l'exception des portes (entreprise belge). 3,4 millions d'euros ont été investis.

Certes, la fréquentation du camp n'est plus celle d'antan. Mais plus de 300 personnes occupent toujours le site en permanence, dont 154 personnels civils, selon le ministère des Armées. Auxquels s'ajoutent les visiteurs le temps d'un jour ou d'un séjour : entre 500 et 2 000 soldats viennent s'y entraîner chaque jour.



## Groupement de Gendarmerie Départementale de la Creuse LES ESCROQUERIES

**Alerte  
vigilance**

**ESCROQUERIES  
N'EN PAYEZ PAS  
LE PRIX**

### Les escroqueries téléphoniques

Il peut arriver que vous receviez des appels téléphoniques et que vous tombiez sur une boîte vocale qui vous demande de rappeler un numéro. Ne rappelez jamais les numéros demandés quel que soit l'organisme présenté.

Concernant les SMS, il arrive que l'on vous demande de mettre à jour vos données personnelles ou également d'appeler un numéro. Ne le faites jamais.

J'ai reçu un message suspect, que dois-je faire ?

Ne répondez surtout pas et pensez à transférer les messages par SMS au 33 700.

Vous pouvez signaler à cette plateforme une tentative d'arnaque par SMS ou un spam vocal (message vocal incitant à rappeler un numéro surtaxé).

### Les escroqueries par internet

Le Phishing est très utilisé sur Internet par des fraudeurs via des emails, des liens, des faux sites web et des pièces jointes pour obtenir des informations personnelles telles que des mots de passe, numéros de comptes bancaires, codes...

- Les organismes bancaires et les administrations ne vous demanderont JAMAIS vos coordonnées bancaires par internet.
- La "Loterie nationale" annonçant que vous avez gagné plusieurs milliers d'euros N'EXISTE PAS. Les bons réflexes :
- Ne pas cliquer avant d'avoir lu l'intégralité du message reçu, même si ce message vous semble émaner d'une source sûre et connue.
- Se méfier des messages de type «Nous suspectons une transaction non autorisée sur votre compte». Il s'agit très certainement d'une tentative de phishing basée sur la crainte et la peur. Dans ce type de cas, l'internaute est ensuite amené à cliquer sur un lien le menant sur un faux site.
- Ne jamais transmettre d'informations bancaires par courrier électronique.
- Ne jamais répondre à un courrier électronique vous demandant des informations personnelles.

## Que faire si j'ai déjà cliqué ?

Connectez-vous le plus rapidement possible sur votre compte et changez votre mot de passe pour le site en question.

Appelez immédiatement votre banque pour prévenir de la situation, même en cas de doute. Transférez le courrier électronique sur [internet-signalment.gouv.fr](mailto:internet-signalment.gouv.fr) puis supprimez-le de votre boîte mail.

Vous pouvez aussi contacter **INFO ESCROQUERIES** au 0811 02 02 17 (prix d'un appel local)  
Effectuez un scan de votre ordinateur avec un anti-virus à jour.

## Comment porter plainte en cas d'escroquerie sur Internet ?

Si vous êtes victime d'une escroquerie sur Internet, déposez plainte à la brigade de gendarmerie la plus proche.

Munissez-vous de tous les renseignements suivants :

- Références du (ou des) transfert(s) d'argent effectué(s).
- Références de la (ou des) personne(s) contactée(s): adresse de messagerie ou adresse postale, pseudos utilisés, numéros de téléphone, fax, copie des courriels ou courriers échangés... tout autre renseignement pouvant aider à l'identification de l'escroc.

ATTENTION à tous les moyens de paiements suivants qui sont très souvent utilisés pour des escroqueries :

- Western Union par le biais de La Poste (N'envoyez jamais d'argent dans les pays étrangers pour effectuer des achats)
- Cartes PCS par le biais de bureaux de tabac (N'achetez jamais ce type de cartes à code pour effectuer un virement)

## **LES NUMÉROS UTILES :**



INFO ESCROQUERIES au 0811.02.02.17  
(prix d'un appel local)

Opposition carte bancaire : 08.92.70.57.05

Opposition chéquier : 08.92.68.32.08

\*\*\*\*\*

**!!** Si vous remarquez un véhicule qui vous paraît suspect, n'hésitez surtout pas à relever le numéro d'immatriculation et à m'en faire part ou à contacter directement la gendarmerie. Un simple contrôle peut permettre de préserver notre tranquillité à la campagne.



exploite et commercialise  
le réseau public fibre

RÉSEAU PUBLIC FIBRE INFO

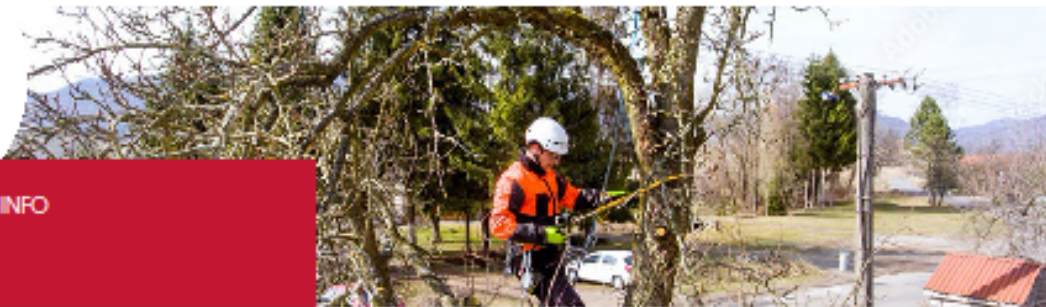
## L'ÉLAGAGE

+ d'info sur : [www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)

[www.nathd.fr](http://www.nathd.fr)

0 806 806 006

Service client  
du 08h au 18h



## ● L'élagage garantit l'accès de tous au service public de la Fibre

Comme le réseau de télécommunications cuivre historique, le réseau public de fibre optique est déployé en souterrain ou en aérien sur des poteaux. En aérien, l'élagage régulier de la végétation aux abords du réseau garantit la qualité du service de télécommunications et la sécurité des personnes et des biens.

La végétation qui endommage le réseau (par chute d'arbre, de branches ou frottement sur les câbles...), qui empêche sa maintenance ou le raccordement d'un usager à la Fibre est une cause importante de service dégradé ou coupé.

De plus, les risques de chute de branche et de coupure des services de téléphonie et d'Internet augmentent considérablement lors des phénomènes climatiques violents. Ceci peut s'avérer lourd de conséquence pour les usagers (particuliers, entreprises, collectivités...) et leur sécurité notamment en cas d'urgence (personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc.)

Un élagage régulier et conforme aux normes en vigueur constitue donc un enjeu majeur pour la qualité et la pérennité du service public de la Fibre qui a vocation à remplacer le réseau de télécommunications cuivre d'ici 2030.

### La responsabilité du propriétaire est engagée

1- Les propriétaires des arbres et de toute végétation sont responsables de leurs entretiens

2- Un réseau coupé par une branche engage la responsabilité du propriétaire de l'arbre

3- Dans le cadre des contrats d'assurance Habitation, la responsabilité civile du propriétaire peut prendre en compte les dommages causés par ses arbres (se renseigner auprès de l'assureur).



### Que dit la Loi ?

Article L.51 du Code des postes et des communications électroniques :

«Les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public permettant d'assurer des services fixes de communications électroniques, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage, sont accomplies par le propriétaire du terrain, (...) que le réseau soit implanté sur la propriété ou non et, que la propriété soit riveraine ou non du domaine public»

Si le propriétaire ne réalise pas les travaux d'élagage, ce même article autorise, après notification au propriétaire et au Maire, l'exploitant du réseau à procéder aux opérations d'entretien aux frais du propriétaire.



Un réseau public financé par vos collectivités



LES ÉTABLISSEMENTS  
PUBLICS DE COOPÉRATION  
INTERCOMMUNALE

avec le soutien de



